

> Médecins omnipraticiens

Prolongation de la Lettre d'entente n° 269

Conformément au paragraphe 4.1 de la [Lettre d'entente n° 269](#), les modalités de cette lettre d'entente sont prolongées jusqu'au **16 avril 2022**.

Pour voir les milieux qui sont prolongés, vous pouvez consulter la [liste des cliniques désignées à la Lettre d'entente n° 269](#) disponible à la rubrique *Annexes mises à jour en continu (Annexes, lettres d'entente et protocoles d'accord)*, sous la section [Omnipraticiens](#), sur notre site Web.

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)